

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011**

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis vendredi 7 octobre à 18 h à la salle polyvalente de Saint Etienne Vallée Française sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER**, Président.

Etaients présents : Hubert **PFISTER**, Josette **GAILLAC**, Jean-Max **ANDRE**, Jean-Claude **PIGACHE**, Marianne **PASCAL**, Françoise **SAINT-PIERRE**, Bernard **GUIN**, Pierre **FESQUET**, Annie **GOISET-PASCAL**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Michel **COLRAT**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Marguerite **JULLIAN**, Michel **SALLES**.

Pouvoirs : Noëlle **PRATLONG** pouvoir à Françoise **SAINT-PIERRE**, Etienne **DIVOUX** pouvoir à Jean-Max **ANDRE**, François **FAURE** pouvoir à Pierre **FESQUET**.

Absents : Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Pierre **PLAGNES**, Michel **LOUISNARD**.

Monsieur Jean Claude PIGACHE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie la commune de St Etienne Vallée Française pour l'accueil et le repas.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée l'adjonction des points suivants à l'ordre du jour :

- Organisation et travail du secrétariat, disponibilité de l'ensemble du personnel
- Epicerie boulangerie et logement du Pompidou : lancement de la consultation pour l'équipement d'un laboratoire et boulangerie et d'un multiservice
- Mandat à donner au Président pour témoigner volontairement en tant que donneur d'ordre, auprès du Tribunal d'Instance de Mende devant lequel le Trésorier est appelé à comparaître à propos de procédures de relances concernant les redevances d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères dues par Mesdames André et Pic, demeurant à St Etienne Vallée Française.
- Régularisation de un jour du contrat de Patrick Laget
- Aménagement de la voie DFCI accord pour le devis de rénovation.

1. Organisation et travail du secrétariat, disponibilité de l'ensemble du personnel :

Monsieur le Président énonce la situation extrêmement éprouvante à laquelle l'équipe administrative est confrontée. En effet, l'ensemble du personnel du secrétariat essaye de remettre à plat et de purger le passif accumulé. Monsieur le Président demande aux élus de prendre conscience du travail effectué, de l'investissement et de la conscience professionnelle des secrétaires administratives. Il précise qu'il faut faire attention à ne pas se retrouver dans la même situation qu'avec la précédente secrétaire générale. La situation est très fragile et une difficulté supplémentaire s'ajoute avec un agent en arrêt maladie. L'équipe travaille beaucoup dans un contexte très lourd et épuisant. Le Président salue le travail accompli au quotidien mais tient à alerter le conseil de cette situation préoccupante qui ne peut perdurer.

Monsieur le Président précise pour prendre un exemple, que le recouvrement des subventions des différents projets (environ 2 millions d'euros) est une mission essentielle dans le cadre du bon fonctionnement de la collectivité, qui nécessite du temps et qu'à ce jour, seulement 700 000 € ont été recouverts suite au retard accumulé du fait de l'insuffisance d'organisation du secrétariat connue dans le passé.

Michel Colrat demande quelle est la solution. Evelyne Saint Martin rappelle que le travail de réorganisation effectué par la nouvelle secrétaire générale, et elle-même, est en cours mais le passif est tellement important qu'il fait prendre du retard dans les nouveaux dossiers. Il faut s'accorder du temps afin d'épurer la situation. Elle rappelle que les élus se sont donnés jusqu'à fin novembre pour stabiliser la situation et pérenniser ce qui a été fait (les contrats se terminent fin décembre). Elle insiste sur le nombre important de projets portés par l'intercommunalité et propose de se laisser une année pour épurer le travail et les finances.

Il est à noter la disponibilité et le volontariat des agents de la Communauté de Communes. Le Président précise que pour les agents techniques et notamment Denis Petitpré, il faut être rigoureux et veiller à compenser le travail effectué en dehors des heures habituelles (réparation de fuites le week-end par exemple). Il insiste en rappelant qu'actuellement il n'y a pas de système d'astreinte en vigueur.

2. Mandat à donner au Président pour témoigner volontairement en tant que donneur d'ordre auprès du Tribunal d'Instance de Mende :

Le Président rappelle la situation qui a conduit au Tribunal d'Instance (TI) : le Percepteur est assigné à comparaître devant le TI car il a relancé Mesdames Pic et André pour le paiement de la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Il est rappelé que la redevance correspond aux dépenses globales du traitement des déchets. Il précise qu'il souhaite accompagner et soutenir le Percepteur car celui-ci n'a fait qu'appliquer les décisions prises par le Conseil. Ce n'est pas sa responsabilité mais celle des élus. Le TI a demandé un mandat officiel pour que le Président puisse témoigner au TI de Mende. Le jugement sera rendu d'ici un mois et demi.

Il rappelle la délibération concernant l'exonération de redevance pour les logements vacants ou l'élimination des déchets dans le respect de la filière en autonomie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Régularisation de un jour du contrat de Patrick Laget :

Délibération adoptée à l'unanimité pour embaucher Patrick Laget le 2 aout afin de régulariser la situation auprès du Pôle emploi.

4. Délibération pour l'aménagement de la DFCI : programme d'actions 2011 concernant des travaux à réaliser en Forêt domaniale des Gardons. Devis accepté : **délibération adoptée à l'unanimité.**

5. Natura 2000 :

Monsieur Luc Capon, chargé de mission Natura 2000 sur la vallée du Gardon de Mialet, présente au conseil communautaire les éléments de la phase de mise en œuvre du document d'objectifs.

- Le DOCOB a été validé en avril 2011, il s'agit maintenant de mettre en place les actions de gestion. Cela commence par la mise en place de contrat avec les propriétaires des terres : surfaces forestières et non forestières (pas de procédures particulières pour démarcher auprès des propriétaires) et surfaces agricoles (procédure particulière).

Afin de démarcher auprès des propriétaires de surface agricole, la Communauté de Communes doit faire acte de candidature en tant qu'opérateur agro environnemental sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet pour valider ce qui est déjà inscrit dans la convention de gestion signée entre les services de l'Etat (DDT de Lozère) et la communauté de communes. L'inscription est une nécessité dans le cadre du projet agro environnemental déposé à la DRAF, document qui rassemble les mesures que l'on propose aux agriculteurs afin d'atteindre les objectifs de Natura 2000 sur leurs terres. Monsieur le Président précise qu'il est très favorable à cette candidature et Monsieur Fesquet ajoute que cette proposition a été validée en commission agriculture. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

- Monsieur Capon souhaite aborder un autre point et énonce que le territoire de Natura 2000 se superpose au territoire du Parc National des Cévennes (PNC) (17% du site total). Il précise qu'il est actuellement en négociation avec le PNC pour avoir un droit de regard sur cette portion. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce sujet. Le Président précise que les deux sites (Natura 2000 et PNC) sont complémentaires, il faut développer une collaboration avec le PNC afin que la Communauté de Communes soit informée de tous les dossiers et vice versa.

Délibération adoptée à l'unanimité sur la volonté de la Communauté de Communes de participer à la démarche pour avoir un droit de regard sur ce territoire superposé (17% du site total).

- Propriétés de la Communauté de Communes : diagnostic écologique sur le Village de Vacances et sur la forêt alentour. M. Capon demande l'autorisation de le faire. Le Conseil accepte.
- Travail transversal entre les communes et l'EPCI afin de restreindre les plantes invasives : mise en place de contrats
- La Commission environnement pourrait s'impliquer plus afin de faire la jonction entre le SMAGE, le SPANC et Natura 2000.

M. Capon demande également au Conseil la permission de commencer le travail sur le terrain. Le Conseil donne un accord de principe.

6. Nomination d'un responsable de la Commission Voirie :

Monsieur le Président rappelle la situation de cette commission. Il précise que plusieurs présidents de commission se sont épuisés à trouver des solutions pour son bon fonctionnement. Annie Goiset Pascal a démissionné, comme elle l'avait annoncé au printemps. Son courrier de démission était joint à la convocation du Conseil. Annie Goiset Pascal pose des questions pertinentes, précise bien les points de crispation et les points incontournables à travailler pour un bon fonctionnement de la commission. Le Président partage totalement l'analyse faite par Annie Goiset-Pascal. Monsieur le Président remercie à nouveau Annie Goiset Pascal pour son travail.

Il y a certains points qui n'ont pas été assez débattus. M. Crouzat fait part de son ressenti sur cette commission : les objectifs présents et immédiats sont mal définis.

Monsieur le Président propose de renommer la Commission Voirie en Commission des Services Techniques, de redéfinir les objectifs de cette commission et de lister les besoins des communes en services techniques. Il est indispensable que les décisions prises en conseil soient appliquées et pas systématiquement remises en cause après leurs validations.

Les agents techniques Jacques Valmalle et Denis Petitpré sont mis à disposition sur les communes et 90% de leur salaire est assuré par les communes. Il est rappelé que Denis Petitpré a des compétences particulières sur les réseaux humides et qu'il est désormais chargé du SPANC.

La mise en place du SPANC va être longue, et M. Petitpré sera très pris au début.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un président pour la commission des services techniques ou plutôt renommé poste d'animateur de commission :

Michèle Manoa se propose.

Pierre Fesquet se propose aussi mais précise qu'il est également président de la commission agriculture et qu'il ne peut pas faire les deux.

Michel Salles se propose de faire partie de la commission, mais pas en qualité d'animateur.

Annie Goiset Pascal propose de prendre la présidence de la Commission agriculture afin de libérer M. Fesquet.

Il est décidé l'organisation suivante :

- Annie Goiset Pascal : Présidente de la Commission Agriculture, assistée par Pierre Fesquet.
- Pierre Fesquet : animateur de la commission Services Techniques, assisté par Michèle Manoa

La première réunion de la commission services techniques aura lieu courant novembre.

7. Nomination d'un élu responsable du SPANC :

Cette question renvoie aux compétences à définir pour la commission environnement. La mise en place du SPANC concerne la commission environnement, et son exécution, la commission services techniques.

8. Redéfinition du travail des commissions et du bureau :

Le souhait du Président est de mettre en place un règlement intérieur. La rédaction de ce document nécessite un travail de fonds important et devra concerner l'ensemble des services de la Communauté de Communes. Ce sera un cahier général de l'activité de la Communauté de Communes auquel pourrait s'ajouter un règlement spécifique pour chaque domaine d'action : les services techniques, les ordures ménagères, les services administratifs, le village de vacances, le SPANC, Natura 2000.... Il s'agira à terme d'un document de référence pour les administrés.

Un travail d'information et de communication du public par le biais des commissions est aussi à développer. Il y a déjà un début de travail sur le SPANC en collaboration avec Denis Petitpré.

Bilan sur les commissions :

- Commission agriculture : animatrice : Annie Goiset Pascal assistée de Pierre Fesquet
- Commission environnement : animatrice : Josette Gaillac, compétences SPANC et SMAGE
- Commission services techniques : animateur : Pierre Fesquet assisté de Michèle Manoa
- Commission ressources humaines : animatrice : Evelyne Saint Martin
- Commission tourisme : animateur : Michel Colrat
- Commission Village de Vacances : animateur : Michel Salles, le VVF est en gestion directe, M. Salles a donc la pleine délégation du Président pour gérer le VVF.

Ces commissions travaillent en complémentarité avec les groupes de travail suivants.

Bilan sur les groupes de travail :

- Natura 2000 : animateur : Jean Claude Pigache
- Culture : animateur : Jean Claude Pigache

(Ces groupes de travail travaillent aussi en relation avec le public).

- Ordures ménagères : animateur : Jean Max André.

Redéfinition du travail du bureau :

Le Président souhaite qu'un bureau exécutif soit mis en place afin de faciliter la gestion courante et le travail quotidien. La présence et l'accompagnement des élus sont indispensables pour le bon fonctionnement de la structure. Le bureau élargi (tous les maires) ne se réunit une fois par mois, ce qui est peu. Il propose la création d'un bureau exécutif (4 personnes maximum) dans le rôle d'accompagnement rapproché, qui se réunirait une fois par semaine, afin de prendre des orientations qui seront proposées au bureau élargi.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des délégués du bureau exécutif :

- Hubert Pfister
- Evelyne Saint Martin
- Michel Salles
- Michèle Manoa
- Jean Claude Pigache

Il se réunira tous les jeudis à 10h30 à 12h à la Maison de la Communauté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Cristallisation de l'emprunt Flexilis n° A1708588 :

La Communauté de Communes a souscrit en 2008 un emprunt Flexilis à la Caisse d'Épargne pour un montant de 750 000 € et a consolidé en juillet 2010 la somme de 465 000 € sur un prêt long terme sur 20 ans à échéance annuelle révisable sur un taux révisable. Ce prêt n'a pas été utilisé jusqu'au mois de juillet 2011 où il a été cristallisé à taux fixe en partie sur les opérations suivantes :

- 26 000 € pour la Station Carburant
- 42 800 € pour la Maison Chaptal
- 63 700 € pour le Village de Vacances

Il reste donc sur cet emprunt un capital dû de 320 125.78 €. Il est donc proposé au Conseil d'utiliser cette ligne en cristallisant à taux fixe le solde du capital pour financer les projets suivants :

- 35 000 € pour le commerce de la Maison Chaptal
- 46 500 € pour le Commerce du Pompidou
- 67 000 € pour le logement du Pompidou
- 68 000 € pour la Maison du Plan
- 15 450 € pour le Village de Vacances
- le reste pour l'Atelier de transformation Végétal

La Caisse d'Épargne propose un taux fixe à 2.98% à échéances mensuelles sur 15 ans qui est intéressant.

Une réserve pour le projet de la maison Chaptal est à prendre en compte, il convient en effet dans un premier temps de connaître l'affectation exacte des 42 800 € afin de calculer la somme à emprunter (acquisition - commerce- logement). Un accord de principe pour un emprunt PLS a été validé pour ce projet. L'emprunt PLS concerne l'acquisition et la réhabilitation. Il s'agit donc de savoir sur quelle opération ont servi les 42 800 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Ouverture d'une ligne de Trésorerie :

Pour faire face aux dépenses afférentes aux projets en cours dans l'attente du versement des subventions, il est proposé au conseil d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €. Quatre organismes ont été sollicités, deux ont répondu : la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Le Trésorier a examiné ces offres et conseille le Crédit Agricole, qui est l'offre la plus intéressante. Le Conseil est d'accord avec cette proposition, qui est aussi la plus avantageuse.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Décisions modificatives (DM) :

Ces DM concernent les amortissements de l'exercice 2011 prévus au budget et qui n'ont pas été effectués pour les OM et la Station Carburant.

Budget OM : **décision modificative adoptée à l'unanimité**

Budget Station Carburant : **décision modificative adoptée à l'unanimité.**

La dernière DM à prendre concerne le réajustement de certains comptes pour le budget du Village de Vacances.
Décision modificative adoptée à l'unanimité.

12. Vote des trois comptes de gestion des budgets annexes dissous :

Suite à l'envoi en juillet 2011 par le Trésorier des comptes de gestion 2011 des trois budgets annexes dissous, il convient de procéder à leur vote. Il s'agit d'écritures de dissolution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Information sur l'état de la dette et les engagements financiers :

Les projets en cours sont nombreux par rapport à la taille de la Communauté de Communes. Ils nécessitent des emprunts et en alourdissent la dette. Il est recommandé de terminer les opérations en cours, qui seront lourdes à assumer pour la collectivité, avant de s'engager dans d'autres projets.

Le Trésorier tient à informer et alerter les élus de la situation. Son analyse est reprise dans la note de synthèse distribuée aux conseillers communautaires.

La baisse significative des recettes que les communes doivent verser en contrepartie de la mise à disposition des agents techniques est énoncée. L'intercommunalité a peu d'habitants sur son territoire mais beaucoup de projets, la collectivité est dynamique, ce qui demande de la main d'œuvre traduite par l'embauche d'agents administratifs (secrétaires, agents de développements).

Dans la conjoncture actuelle, avec la baisse des subventions d'Etat, le Trésorier émet beaucoup de réserves sur de nouveaux projets. Monsieur le Président et la nouvelle secrétaire générale sont du même avis.

Les gros projets d'investissement, et ceux qui sont terminés, ont encore des subventions non perçues, car les procédures de recouvrement auprès des différents financeurs sont parfois très longues (Etat, Agence de l'Eau).

Monsieur le Président propose de faire une pause dans les projets. Il ne faut pas alourdir la dette et ne pas prendre de risques.

Les conclusions du Trésorier recourent celles de Richard Bouat et de l'audit financier de 2010.

Compte tenu de la situation financière très tendue de la collectivité, l'opportunité de l'achat de la propriété de la Fare ne paraît pas raisonnable.

Le domaine de la Fare pourrait être un projet d'envergure pour la Communauté de Communes et pour le Village de Vacances, mais il n'est pas dans nos moyens aujourd'hui, il est plus raisonnable de ne pas l'acquérir. Il est proposé que la Commune de Saint Etienne Vallée Française si elle le souhaite puisse étudier la possibilité d'acheter cette propriété. Un conventionnement pourrait ensuite être passé entre les deux collectivités afin d'envisager un développement concerté autour de ce site. M. Crouzat, maire de St Etienne, précise que la rénovation du VVF est un besoin essentiel pour la commune, et que si elle investit dans l'achat de la Fare, il y aura un retour d'investissement pour l'ensemble du territoire. Il faut une convergence entre les deux collectivités.

En ce qui concerne l'étude sur la rénovation du village de vacances, celle-ci est quasiment finie (réunion le 17 octobre) mais elle n'est pas concluante, les frais sont bien trop onéreux (2 à 3 millions d'€). Il faudra au moins un an pour monter le projet pour les financeurs. Avec les réformes, les financements publics sont désormais de 40% maximum pour ce type d'opération. La part d'autofinancement serait bien trop importante, compte tenu de ce qu'il a été dit précédemment. Cependant, Michèle Manoa conteste cette affirmation, elle explique que l'Etat a une ligne particulière pour les projets touristiques, et que la région peut être sollicitée pour des financements complémentaires importants pour le tourisme.

Pour conclure, Jean Claude Pigache propose de prendre une délibération pour dire que la Communauté de Communes n'achète pas la propriété de la Fare, faute de moyens financiers, et laisse libre la commune de St Etienne de se prononcer à son tour sur cet éventuel achat. Dans l'affirmative, la Communauté de Communes souhaiterait pouvoir mettre en place un partenariat avec St Etienne sur le développement du village de vacances, et du site du Martinet en général, afin de travailler ensemble et en cohérence.

Délibération :

- **Renoncement à l'achat : 2 abstentions**
- **Partenariat : 1 abstention**

14. Contrat de travail dans le cadre de remplacement d'agent en arrêt maladie :

Pour faire face aux arrêts maladie des agents, il est proposé de procéder à des remplacements pendant les périodes d'absence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Renouvellement de contrats :

Monsieur le Président souligne le sentiment de précarité qui est présent pour l'ensemble du personnel.

Le Contrat de Christine Bussière arrive à échéance le 22 novembre 2011. Au vu des projets engagés par la Communauté de Communes et du travail fourni par cet agent, il est proposé de reconduire son contrat pour une durée de 2 ou 3 ans, à raison de 17h30 hebdomadaires.

Après discussion, et à 11 voix pour, 8 voix contre, et 1 abstention, il est décidé de renouveler son contrat pour 3 ans.

Le contrat de Luc Capon arrive à échéance le 31 décembre 2011. Suite à un courrier des services de l'Etat s'engageant à poursuivre le partenariat financier pour les années 2011 et 2012 dans le cadre de la démarche d'élaboration et d'animation du DOCOB du site Natura 2000 de Gardon de Mialet et du travail fourni par cet agent, il est proposé de reconduire son contrat pour une durée de 1 an, étant précisé que son financement reste soumis aux règles de l'annualité budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Il convient de mettre à jour le contrat du gardien de déchetterie, Patrick Roux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16. Discussion autour du SDCI :

Toutes les communes se sont prononcées (par délibération ou sous forme de courrier) concernant le SDCI. Le Conseil doit lui aussi délibérer pour garder le périmètre actuel de l'intercommunalité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17. Loyer de la Maison du Plan :

Monsieur le Président informe le Conseil que la signature de l'acte d'acquisition a eu lieu le 30 septembre. A Saint Martin de Lansuscle, une famille attendait la maison. Il faut désormais fixer le loyer et autoriser le Président à signer le contrat de bail.

Le bureau propose au Conseil un loyer s'élevant à 380 €. Cependant, les loyers sur Saint Martin sont plutôt de l'ordre de 280 €. Le Conseil décide de fixer le loyer à 340 € par mois, ce qui permettra l'équilibre de l'opération sur 24 ans, sauf si la TDIL est accordée, ce qui permettrait de réduire de moitié la durée d'amortissement. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

18. Programme Local de Prévention des déchets (PLP):

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement définit une nouvelle feuille de route à l'ADEME qui permet désormais d'apporter un soutien financier indicatif aux collectivités mettant en place un programme de prévention de la production de déchets (aide forfaitaire à l'habitant) dans le cadre de l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2012 d'élaborer des Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP).

La population de chaque collectivité ayant la compétence déchets, ne permettant pas la mobilisation d'ingénierie sur le projet, il est proposé une organisation de l'animation en regroupant les collectivités pour mobiliser des moyens plus conséquents. La Communauté de Communes de la Vallée de la Jonte se propose d'assurer le portage administratif du PLP des déchets sur le territoire Sud Lozère pour le compte des collectivités adhérentes. Un autofinancement de 799€ par an pendant 5 ans est à prévoir pour ce projet.

Délibération d'adhésion adoptée à l'unanimité.

19. Epicerie Boulangerie et logement du Pomicidou :

- **Validation du choix des entreprises pour les travaux, désignation d'un élu responsable du suivi du chantier.**

Monsieur le Président laisse la parole à Françoise Saint Pierre pour présenter les offres.

Celle-ci présente par marché et par lot les différentes entreprises qui ont répondu, et leur prix par rapport à l'estimatif.

Il en résulte le tableau suivant :

Pour le marché de l'aménagement de la boulangerie :

Numéro des lots	Entreprise retenue	Montant prévisionnel du lot H.T.
Lot 1 : Menuiserie intérieure et extérieure	VALBOIS	14 710,00 €
Lot 2 : Doublages isolants - cloisons sèches - enduits	DUARLE	5 536,05 €
Lot 3 : Plafonds démontables	SNEB	3 164,85 €
Lot 4 : Carrelage - faïences	SUD CARRELAGE	6 084,40 €
Lot 5 : Petits travaux de maçonnerie - enduits extérieurs	COSTA	26 178,86 €
Lot 6 : Peinture	Régie Communale	6 640,00 €
Lot 7 : Electricité – chauffage électrique	CITYBAT	2 925,00 €
Lot 8 : plomberie, sanitaires	Régie Communale	3 850,00 €
TOTAL DES LOTS		58 599,16 €

Pour le marché de l'aménagement du logement :

Numéro des lots	Entreprise retenue	Montant prévisionnel du lot H.T.
Lot 1 : Travaux annexes de couverture	Aucune offre – lot annulé	/
Lot 2 : Menuiserie extérieure	VALBOIS	2 734 €
Lot 3 : Petits travaux de maçonnerie – enduits extérieurs	COSTA	17 096,21 €
Lot 4 : Electricité	CITYBAT	5 011,00 €
Lot 5 : Option isolation des combles par insufflation de cellulose	Deleuze la Pierre	2 948,00 €
TOTAL DES LOTS		27 789,21 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Les élus référents pour le suivi du chantier sont : Noëlle Pratlong, Françoise Saint Pierre et Bernard Guin.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- *Lancement de la consultation des entreprises pour l'équipement d'un laboratoire de boulangerie et d'un multiservice :*

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, qui s'exprime en accord avec les élus qui l'ont contacté à ce sujet, fait part de son ressenti concernant l'article du Midi Libre sur ce projet, et l'impression qui en ressort : que la Communauté de Communes a été un handicap plutôt que la collectivité qui porte le projet, il est indigné de cet article, et l'a très mal vécu. Il en est de même pour le compte rendu du conseil municipal du Pompidou du 5 août, qui est inquiétant au regard de la construction d'un projet de territoire. Il regrette les attaques inutiles exprimées par le conseil municipal du Pompidou envers l'intercommunalité..

20. Demandes de subventions des associations :

Pour l'organisation d'un festival de films documentaires par le foyer rural de la vallée française au mois de novembre, le budget total est de 6 000 €. Le foyer rural demande une participation de 10% soit 600 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour Cinéco avec deux actions (cinéma ados et animation école et cinéma) qui n'ont pas été prises en comptes dans le CEL 2010/2011 :

- Cinéma adolescents : budget total 1 540 €, Cinéco demande une participation de 20 % soit 308 €.
- Animation école et cinéma : budget total 1 520 €, Cinéco demande une participation de 20% soit 304 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

21. Village de Vacances :

- Point sur l'étude de faisabilité pour la rénovation du village de vacances : une réunion finale aura lieu le 17 octobre.
- Réflexion sur la future structure : Michel Salles présente ses recherches concernant une nouvelle gestion : il énonce la Société Coopérative Collective qui est d'ordre privé, puisque la collectivité ne peut être représentée qu'à hauteur de 20%.

Il propose ensuite une Société Publique Locale (SPL) : dans le cadre des compétences, la collectivité est le seul actionnaire de la société, elle détient le total du capital. Il faut deux actionnaires au minimum, notre Communauté de Communes compte huit communes donc potentiellement huit actionnaires. Concernant la nature juridique, c'est de la comptabilité privée, les salariés sont de gestion de droit privé mais le détachement de fonctionnaires est possible. Le lien juridique est simple et sûr : un contrat entre la SPL et la Communauté de Communes. La collectivité fait une gestion de droit privé.

Le bilan est gratuit pour savoir si le projet est faisable, il est possible de faire un diagnostic d'opportunité du projet.

Le financement de l'opération est possible entre 30 et 40% de l'investissement.

La gestion financière, et celle du personnel seraient facilitées.

Le Conseil mandate Michel Salles pour poursuivre sa démarche de renseignement sur le diagnostic d'opportunité de créer cette structure pour la gestion du VV.

- Tarifs 2012 :

Cette année, le village de vacances gîtes, camping et autres (boutique) a bien marché, l'année s'est bien déroulée. Hélène Dubois, responsable commerciale du VV, présente les chiffres et le déroulement de l'année. Elle précise qu'elle a dû refuser beaucoup de personnes en août, car le planning était déjà complet. La saison a été très bonne, et la fin d'année s'annonce bien. En ce qui concerne la gestion : il y a eu plusieurs incidents (fuites d'eau, panne de chaudière..), et le fait de devoir faire valider les décisions par le Conseil ou le Président, fait que les réparations sont longues, ce qui est très handicapant pour le bon fonctionnement du VV. Les fuites d'eau sont les plus ennuyeuses car il est impossible de couper l'eau du VV uniquement, il faut couper l'eau de tout le quartier. Monsieur le Président précise que Denis Petitpré peut venir poser des vannes. Il y a également le problème de l'hydro curage des canalisations d'eaux usées. En effet, celles-ci devront impérativement être nettoyées.

Mme Dubois informe le Conseil qu'il y a de plus en plus de plaintes du public sur l'état des gîtes, il y a un mécontentement général sur la vétusté des gîtes.

Mme Dubois informe le Conseil que le forfait chauffage est bien perçu mais que les gîtes sont mal isolés, est-il vraiment rentable de louer l'hiver ? Michel Salles précise que le VV est fermé en janvier, février et mars.

Les tarifs seront donc pour 2012 : gîtes : 1% d'augmentation par rapport à 2011, camping : 2 % d'augmentation par rapport à 2012.

- Contrats :

Il est proposé, au vue de travail et de la responsabilité engagée, de revaloriser le salaire d'Hélène Dubois, responsable commerciale et responsable du personnel au VV. Après discussion, le Conseil est d'accord mais avec une obligation de formations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du CAE-CUI de Déborah Bolivar : **délibération adoptée à l'unanimité.**

Augmentation des heures de Sylvie Martineau et de Carole Meunier jusqu'à la fin de l'année. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

22. Soutien au Trésorier dans le cadre de l'engagement de sa responsabilité dans l'affaire LVT :

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'affaire LVT, et notamment que la responsabilité de Monsieur Alain COMBES, receveur de la Communauté de Communes a été engagée.

Tout d'abord, le receveur n'a pas eu connaissance des difficultés financières de cette association lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui a retenu LVT comme délégataire de service public pour la gestion du village vacances du Martinet.

Ensuite, il n'a pas pu produire la créance dans les délais légaux auprès du mandataire judiciaire dans la mesure où la publication de la liquidation judiciaire a été effectuée dans le département du Gard où l'association a son siège social.

Si le Conseil communautaire a refusé l'admission en non-valeur de cette créance, ce n'est pas parce que le comptable n'a pas effectué toutes les diligences nécessaires mais parce qu'il entend poursuivre la structure nationale de LVT et tenter de déjouer les manœuvres dilatoires et frauduleuses de l'association locale LVT Côte Sud, domiciliée 4 place Saussines 30250 Sommières dans le département du Gard.

Le Conseil Communautaire décide d'apporter son total soutien à Monsieur Alain COMBES, receveur municipal de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons, suite à la mise en cause de sa responsabilité personnelle et pécuniaire consécutive à la liquidation judiciaire de l'association LVT.

Délibération motion de soutien adoptée à l'unanimité.

23. Information sur trois opérations en cours : OCAGER, PLUI et Eco quartier :

- *OCAGER* : la réunion du 22 septembre a permis de dresser un bilan positif des deux premières années d'animation et d'établir des pistes d'action pour 2012. L'objectif reste le même : favoriser l'installation et la reprise d'exploitation. L'animation ne sera plus centrée uniquement sur le foncier mais tentera de mobiliser l'ensemble des habitants autour de l'avenir de l'agriculture pour parvenir à un programme d'action. Un dossier de demande de subvention pour financer l'animation de cette seconde phase sur la base de 3 journées d'animation par semaine sur l'année 2012. La convention pluriannuelle d'exploitation agricole a été signée avec Marie-Pierre Doose qui a commencé à ouvrir le terrain au Martinet.
- *PLUI* : la rencontre avec la CC du Haut Allier aura lieu le 20 octobre à 9h30 à la Passerelle à Sainte Croix Vallée Française, en présence de la DDT et du PNC ; les élus communautaires et municipaux, les agents de communes y sont cordialement invités. Lors de cette réunion, le PLURural et l'érosion des terres agricoles seront des points abordés.
- *Eco quartier* : la réunion du 29 septembre a permis de tracer les grandes lignes d'une étude de faisabilité de ce projet. Le cahier des charges est en cours de rédaction, avec l'aide des CAUE de Lozère et du Gard. Le dépôt de la demande de financement auprès de la Région devant intervenir rapidement, il est proposé aux élus de délibérer aujourd'hui à partir d'un montant estimatif de l'étude soit 20 000 €.
Délibération adoptée à l'unanimité pour que la CC mène cette étude, pour lancer la consultation des bureaux d'études et pour solliciter les financeurs :
 - o Région : 70% montant H.T. 14 500 €
 - o Conseil Général de la Lozère : 10 % montant H.T. 2 000 €
 - o Fond de concours de St Etienne : 50 % de l'autofinancement (soit 10 %)

24. Questions Diverses :

- Appel d'offre du toit du Martinet : vu le prix, il faut que ce soit un appel d'offre avec un cahier des charges, en procédure adaptée, et non un marché avec trois devis.
- Le collège de St Etienne rencontre des difficultés notamment à cause de la suppression de 5 postes de surveillants, et de 2 postes d'enseignants.
- Michel Salles propose de faire un panneau indiquant "bienvenue sur le territoire de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons" à l'entrée du territoire de la CC.
- Le centre de loisir sans hébergement à St Etienne V.F. a rencontré la CAF, qui est d'accord pour signer un Contrat Enfance Jeunesse.
- Il est souligné le problème de communication entre la CC et les administrés. Ceux-ci sont très peu à savoir ce que fait réellement la CC, tous ses projets. Il est rappelé de ne pas oublier de mettre des panneaux indiquant que la CC porte tel ou tel projet (sur les chantiers par exemple).

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance se termine à 23h11.